



Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

Arrêté n° A 2015- 359

portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 1424-1 et L 1424-68 R, R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du SDIS du Jura en date du 4 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté n° 2014-1284 du 31 décembre 2014 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail du SDIS du Jura ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 27 Mai 2015, la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Jura est définie comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Président Bernard AMIENS Premier Vice-Président, Président de la Commission du personnel	Cyrille BRERO
Chantal TORCK	Michel ECARNOT
Céline TROSSAT	Danielle BRULEBOIS
François PERRODIN	Christine RIOTTE
Le Directeur Départemental	Le Chef d'Etat-Major

PRÉFECTURE Le Directeur Départemental

17 JUL 2015

Loi du 2 Mars 1982

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Lieutenant Didier PRINCE (Avenir Secours)	Lieutenant Yannick RUPANI (Avenir Secours)
Adjudant Jérôme GUYON (CFDT interco du Jura)	Lieutenant Frédéric OLLITRAULT (CFDT interco du Jura)
Sergent Ferjeux BUNOD (CFTC SPASDIS du Jura)	Caporal Jean-Maurice TOURNIER (CFTC SPASDIS du Jura)
Frédérique POICHOT (SN SPP et PATS FO)	Valérie BOUBE-MARINESQUE (SN SPP et PATS FO)
Sergent-chef Jean-Paul PICARD (SN SPP et PATS FO)	Sergent-chef Olivier GRILLOT (SN SPP et PATS FO)

REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Adjudant-Chef Jacques DELCEY	<i>POSTE VACANT</i>
Caporal-Chef Jean-Paul JAVOUREZ	<i>POSTE VACANT</i>

MEMBRES DE DROIT

Docteur Annabelle CARRON , représentante du S.S.S.M.
Monsieur Michel PERNIN , médecin du travail du SDIS du Jura

AUTRES ACTEURS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Jacques VALLEY , conseiller prévention
Pharmacienne de 1 ^{ère} classe Suzanne DEBADJI , assistante prévention, chargée de l'hygiène
Caporal-Chef Matthieu PERNOT , assistant prévention, chargé des risques routiers
Sergent-Chef Raphaël CART-LAMY , assistant prévention, chargé des activités physiques et sportives
Madame Aurélie GARNIER , assistante prévention, chargée des risques psychosociaux

Article 2 : Les arrêtés n° 2014-907 du 12 septembre 2014 et n° 2014-1284 du 31 décembre 2014 sont abrogés à compter du 27 mai 2015.


Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.



Fait à MONTMOROT, le **16 JUIL. 2015**

Le Président,


Clément PERNOT